Vol. XXXVI

Saint-Boniface, Manitoba, 28 Novembre 1906

No. 3

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis...$1.00 par année

Europe (compris le port)...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne............12 cents

Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA,

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Fete de Sainte-Cecile

Toutes nos félicitations à l'Union Ste-Cécile ; elle a célébré sa fête patronale par des démonstrations qui feront époque dans son histoire. Une grande séance littéraire et musicale, une imposante cérémonie religieuse, un banquet, voilà qui n'est pas banal assurément. C'est notre opinion, appuyée sur bien des faits, que l'Union Ste-Cécile a ici sa place et son rôle ; que nous avions besoin d'une pareille Société ; que sa création a communiqué à notre jeunesse catholique l'esprit de corps qui lui avait manqué jusqu'ici faute d'occasions de fraterniser.

SEANCE

La séance, offerte à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, avait réuni à l'Ecole Normale un auditoire brillant ; l'exiguité de la salle a empêché une plus large distribution de billets.

Un grand morceau d'orchestre a préludé à cette fête ; cet orchestre s'est fait entendre plusieurs fois et toujours il a été applaudi ; il se compose de musiciens de talent ; monsieur le professeur Salé le dirige.

M. Roger Goulet, le président de l'Union, a lu à Sa Grandeur une adresse de bienvenue et de remerciements. Cette adresse mettait l'Union au service de toutes les causes qui sont chères à nos cœurs catholiques et français.

Vint ensuite une jolie comédie en un acte : La Torpille ; ce fut la pièce des débutants ; ces débutants ont joué avec beaucoup de désinvolture et d'entrain ; il y a là de l'étoffe d'où l'on pourra tirer d'excellents acteurs. Nommons MM. A. Laurendeau, L. Perroud, G. Lemay, L. Grivaut, A. Joyal, A. Salé, T. Bertrand, M. Dumousseau, D. Collin et O. Leclerc.

M. le professeur Couture, que le public désirerait entendre plus souvent, s'est présenté sur la scène entouré de trois de ses meilleurs élèves : MM. P. Bleau, J. Tremblay et J. A. Prendergast. Ce fut, on le pense facilement, un superbe quatuor ; il y avait tant de charme et de virtuosité dans ce morceau que l'auditoire réclama avec enthousiasme les musiciens ; mais ceux-ci s'effacèrent modestement pour faire place à un drame des plus héroïquement inspirés : *Le Poignard*, de Théodore Botrel. Le caractère si chevaleresque des Français trouve sans effort ces scènes où le cœur humain livre ce qu'il y a de plus grand : le dévouement ardent à des causes chéries, l'amour du sacrifice, l'âpre désir de souffrance pour autrui, les tortures d'une âme meurtrie dans ses plus tendres affections, qui triomphe de sa douleur et s'élève jusqu'au pardon ! La légende de ce gouverneur français qui pardonne au meurtrier de son fils a ému tous ceux qui savent comprendre la noblesse de l'âme et les formes étranges qu'elle revêt à certains moments.

M. Roger Goulet a personnifié d'admirable façon le gouverneur De Brenneville ; monsieur Goulet déclame bien, mais surtout il met à sa parole et à son geste une telle expression qu'elle révèle chez lui une grande intensité de sentiments. Il était le personnage du drame, de toutes façons.

M. Deny jouait avec talent le rôle de Lionel de Luversac, meurtrier d'André de Brennerville, fils du gouverneur, et conspirateur condamné à l'échafaud par Richelieu.

C'est à la veille même de monter sur l'échafaud que ce jeune seigneur, par de touchantes prières, arrache du gouverveur un pardon qui lui permet de s'évader de son cachot et de reconquérir sa liberté. MM. Proulx, Dumousseau, L. L'Evêque et Nap. L'Evêque se sont aussi acquittés de leurs rôles d'une manière excellente.

MM. Legouarguer et Boutal nous ont donné un duo comique intitulé : *Les gendarmes à pied* : une pièce qui a fait fureur, le mot n'est pas exagéré.

Puis vint le chœur de l'Union Ste-Cécile, orphéon splendide, qui chanta, avec âme et chaleur, un morceau grand d'invention, légèrement nuancé de mélancolie. *Dis-moi quel est ton pays?*

La comédie : *L'honneur est satisfait* nous a tous fait rire à cœur-que-veux-tu. Placez vis-à-vis les uns des autres des caractères se faisant contraste, et vous aurez toujours des surprises ; un industriel et un poëte, un bègue et un sourd, tous aiguillonnés par un espiègle domestique, voilà la bande ! Félicitons MM. J. H. Clément, A. Boutal, A. Beaupré, F. Lavoie et J. Le Gouarguer ; ces messieurs out amusé leur auditoire, ils en ont notre parole !

***

Avant la clôture de la séance, Mgr l'Archevêque a prononcé une vibrante allocution. Sa Grandeur a félicité l'Union Ste-Cécile de s'être si bien organisée en si peu de temps ; l'organisation des forces catholiques, a dit en substance Sa Grandeur, voilà qui s'impose plus que jamais. Nous avons des reproches à nous faire sur ce chapitre : il y a trop d'apathie chez les uns, trop d'excitation nerveuse chez les autres. Il faut discipliner les forces catholiques ; nos adversaires, sur ce point, nous donnent des leçons et leurs succès contre nous depuis des années sont des avertissements.

MESSE

Jeudi matin, à neuf heures, l'Union assistait à une messe solennelle, à la cathédrale, Officiait : M. l'abbé Camirand ; diacre : M. l'abbé Worst ; sous-diacre : M. l'abbé Poitras.

Le chœur de l'Union, dirigé par M. Salé, a rendu la messe des pèlerins, de Bouery. Cette messe est fort belle, et nous espérons qu'on la répétera pour l'avantage de toute la paroisse de Saint-Boniface.

M. l'abbé Béliveau, chapelain de l'Union, a prononcé l'allocution du jour. Le prédicateur a prêché sur sainte Cécile dont il a relaté la vie; il a aussi donné de très opportuns conseil à l Union Ste-Cécile de Saint Boniface, qu'il considère volontiers comme une association artistique, mais avant tout comme une association de combat.

BANQUET

Le soir, c'était grand banquet à l'Ecole Normale. Salle décorée aux couleurs anglaises et françaises, auxquelles ont avait ajouté le Carillon-Sacré-Cœur. Convives nombreux. Menu recherché, gaieté magnifique.

M. le président Goulet ouvre la série des toasts en proposant la santé du Pape. Les convives se lèvent et chantent l'*Oremus Pro Pontifice*, puis Mgr l'Archevêque nous parle du Pape.

Le Pape, dit Sa Grandeur, est le premier seigneur du monde; et ce soir nous affirmons notre allégeance à son spectre et notre affection pour sa personne. Pie X est plus père encore que pontife : Léon XIII était un grand monarque, Pie X est avant tout et pardessus tout un père ; chez Lui, c'est la bonté qui prime. Modeste

A suivre sur la 2me page

Le Manitoba.

Mercredi, 28 Novembre 1906

A OTTAWA

22 novembre, 1906.

Ottawa n'a pas encore de neige mais aujourd'hui le vent est froid et le ciel est gris. On désirerait avoir une nature un peu plus ensoleillée. Nonobstant, la foule, empressée, monte vers les les palais législatifs. Il n'y a plus qu'une demie-heure pour l'ouverture de la session. La place du parlement est encombrée de voitures de gala, lesquelles versent leurs cargaisons humaines sur les escaliers conduisant à la salle du sénat; c'est là que doit avoir lieu la cérémonie. Les graves sénateurs ont courtoisement cédé leurs fauteuils aux dames pour prendre sur le parquet des sièges rangés à droite et à gauche du président. Les estrades et les galeries sont pleines. On entend le gentil babillage des dames et le frou-frou des toilettes.

Mais on entend aussi gronder le canon. C'est le signal de la venue du gouverneur-général. Le voici précédé d'une garde, dont les uniformes brillants font tourner tous les yeux.

Son Excellence est accompagnée du premier-ministre, qui va prendre place, avec plusieurs de ses ministres, à côté du Trône.

Les Communes arrivent, l'ordre se fait, et le Gouverneur Général lit le Message, appelé discours du Trône.

Son Excellence lit d'un ton ferme, intelligible en anglais d'abord, puis en français.

Ce message se réjouit de la prospérité générale du pays. Il constate ensuite que l'immigration des Iles Britanniques devient plus considérable et que la population de l'Ouest, visitée par Son Excellence pendant la vacance, est contente de sa prospérité et pleine de confiance dans l'avenir. Il annonce aussi que le gouvernement va soumettre à l'approbation des Chambres, un Bill pour l'augmentation de la représentation des provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Les résultats du recensement quinquennal démontrent qu'ils ont ce droit. Puis le message continue comme suit :

Conformément à ce qui a été annoncé au cours d'une précédente session, vous allez être priés d'étudier un bill ayant pour objet la révision du tarif des douanes.

"Il va falloir la sanction du parlement pour donner un effet légal au traité conclu avec l'empire du Japon. Un bill à cette fin sera soumis à votre approbation.

"Les produits et les objets manufacturés du Canada, étalés à l'Exposition internationale qui a eu lieu récemment à Milan, ont beaucoup attiré l'attention et on a la ferme confiance qu'il va pouvoir en résulter une augmentation considérable de notre commerce avec l'Europe centrale et méridionale.

"Les autorités navales ayant renoncé à l'usage de l'arsenal de marine d'Halifax, il a été proposé de le céder au gouvernement du Canada. L'offre a été acceptée et l'arsenal va maintenant être utilisé par le département de la marine et des pêcheries comme base de ses opérations concernant les aides à la navigation.

"Vu que, depuis des années, nombre d'émigrants ont été induits à venir au Canada par de fausses représentations faites dans le Royaume-Uni, un article a été ajouté au *Merchants' Shipping Bill* maintenant devant le parlement impérial, à la demande du ministre du Travail, pour assurer la punition de quiconque sera trouvé coupable de cet offense.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu s'est élevé de beaucoup et a donné de quoi faire face non seulement aux dépenses ordinaires, mais aussi dans une large mesure aux déboursés imputables sur le capital.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront déposées devant vous prochainement.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Mes ministres ayant reçu une requête à eux adressée conjointement par les gouvernements des différentes provinces et demandant l'augmentation des subventions accordées aux provinces, il s'est tenu récemment une conférence où les raisons favorables à l'octroi d'une aide supplémentaire ont été exposées et discutées à fond. Un projet de résolutions basées sur les conclusions auxquelles mon gouvernement en est arrivé, sera soumis à votre considération.

On va déposer devant vous des bills ayant pour objet de modifier les actes relatifs aux élections, l'acte des postes, l'acte des terres fédérales, un bill ayant pour objet de rendre plus efficaces le contrôle et l'inspection des conserves alimentaires canadiennes, des viandes et du poisson, un bill concernant la vente et la fabrication des semblables breuvages ; et aussi un bill ayant pour objet d'améliorer la loi relative aux jeunes délinquants.

On s'attend que le rapport de la commission chargée de faire enquête au sujet des opérations des compagnies d'assurance va être bientôt prêt : quand il le sera, on le déposera sur le bureau de la Chambre.

Aux sujets que j'ai mentionnés vous allez accorder, je l'espère, votre plus sérieuse attention, et les mesures qui vont être soumises à votre approbation contribueront, je l'espère aussi, à assurer le bien être et le bon gouvernement de notre beau Dominion.

Tout le monde peut constater que ce message ne dit rien concernant l'agrandissement de notre province. La récente conférence de nos ministres provinciaux avec le gouvernement fédéral à ce sujet, n'aurait-elle donc pas abouti ? On le saura toutefois bientôt, car déjà des interpellations se préparent. Dans ses réponses le gouvernement dira sans doute quelles sont ses vues. Il saute aux yeux que notre province ne peut être restreinte à ses limites actuelles. Les plus grandes difficultés sont soulevées par Ontario, qui voudrait s'étendre jusqu'au Fort Churchill.

23 novembre 1906.

La discussion du message de Son Excellence est commencée. Aujourd'hui même, le député de West Lambton, M. Pardee, a proposé l'adresse en réponse à ce message.

Le nouveau jeune député de St Jean-Iberville, a appuyé cette proposition dans un discours français qui a été bien reçu de la députation.

M. Demers parle avec facilité un bon langage non dépourvu de pensées et de chaleur. Malheureusement il a voulu faire allusion à nos malheureuses questions scolaires et il s'y est fourvoyé.

M. Demers aurait pu éviter cette faute, Mais il voulait faire un compliment à M. Laurier en terminant son discours, et il a pensé évidemment que cette question lui en donnait l'occasion

Il a prétendu faire un tableau des horreurs auxquelles notre région était en proie en 1896 ; il a rappelé cette fausse assertion que la guerre civile était à la veille de fondre sur notre province quand Sir Wilfrid est arrivé au pouvoir, mais que celui-ci a su ramener la paix parmi nous.

Disons-lui que la guerre civile ne nous a jamais menacés, et que nous n'avons pas d'autre paix que celle qui résulte de l'étranglement d'une victime.

Nos droits et ceux des catholiques de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été sacrifiés par notre gouvernement ; la constitution a été foulée aux pieds, et l'avenir de notre race, tant au point de vue national qu'au point de vue religieux, a été compromis pour longtemps et de façon la plus déplorable.

Non, en vérité, M. Demers ne pouvait choisir un plus mauvais sujet pour s'échauffer et faire de l'éloquence dans le sens qu'il a parlé.

Les débats sur l'adresse vont se continuer lundi prochain.

La démission H. Hyman produit de l'émotion. Les fraudes et la corruption qui ont accompagné son élection quand il est entré dans le cabinet sont tellement patentes et tellement considérables que M. Hyman n'a pas cru pouvoir résister au cris qui de toutes parts s'élevaient et lui disaient de s'en aller. Il est parti. Sa démission comme député n'entraine point cependant sa démission comme ministre, laquelle, entend-on dire, n'est pourtant qu'une question de temps.

Le gouvernment, alarmé lui-même des proportions que prend la corruption dans les élections se préoccupe d'apporter à la loi des modifications destinées à diminuer le mal. Espérons que grâce à ces changements il ne sera plus possible de voler des élections.

La révision projetée du tarif nous promet de long et sérieux débats. La session en sera d'autant prolongée.

—Les patinoirs sont pour la plupart ouverts ; ils seront très fréquentés cet hiver. On devient de plus en plus fort sur le sport.

L'Hon. M. Rogers

L'hon. M. Rogers a prononcé, lundi dernier, au club conservateur de Winnipeg, un discours remarquable sur la question de l'extension des limites de la province du Manitoba.

M. Rogers a parlé en homme d'Etat et il a su présenter tous les faits qui se rattachent à cette cause avec la compétence d'un avocat constitutionnel.

La province du Manitoba est la plus petite en territoire, de toutes les provinces du Canada.

Elle a tous les droits à une augmentation de territoire, par son importance et sa situation Nous avons droit au district de Keewatin et à un débouché à la baie d'Hudson.

Ces droits, nous les tenons des actes du Parlement du Canada et par les décisions du Conseil Privé à ce sujet.

L'on ne saurait, sans injustice, nous retenir plus longtemps dans "l'étroitesse" de nos limites actuelles.

C'est le devoir de tous les citoyens de travailler à l'agrandissement qui s'impose.

L'hon. M. Rogers a pris la question de haut ; il s'est placé sur le terrain du droit et de la justice en dehors de toutes considérations de partisannerie politique.

Nous le félicitons de tout cœur.

Les Elections Municipales

Le Manitoba, du 21 novembre, définissait brièvement l'attitude qu'il entend tenir dans la prochaine lutte municipale.

Il ne s'est rien produit, depuis, qui soit de nature à modifier la situation, et, par conséquent, la position que nous avons prise il y a huit jours.

Nous le répétons : l'annexion à Winnipeg ne nous paraît pas désirable.

Nous avons à grands frais construit un aqueduc et un système de canaux ; nous avons installé la lumière électrique ; nous avons pavé nos principaux chemins, ouvert de nouvelles rues, construit des trottoirs ; nous nous sommes assuré le service des tramways ; nous avons amélioré notre département du feu ; nous avons ouvert toutes grandes nos portes à d'importantes industries.

Notre conseil-de-ville désire augmenter et développer tout cela, suivant le besoin.

Que peut nous offrir de mieux la ville de Winnipeg ?

Nous doutons fort que deux échevins, trois au plus, représentant la banlieue de Saint-Boniface puissent obtenir de leur nombreux collègues tous les crédits dont nous avons besoin. Sommes-nous sûrs de l'indéfectible bienveillance de tous les messieurs siégeant à l'hôtel-de-ville de Winnipeg ? Et, même en accordant qu'on serait bien disposés en notre faveur, aurait-on toujours le souci de se renseigner exactement sur nos besoins publics ?

En un mot, deux ou trois échevins dans le conseil-de-ville de Winnipeg nous rendraient-ils les services d'un conseil local délibérant à Saint Boniface.

Et les taxes, que seraient-elles?

Ceux qui nous invitent à changer d'administration municipale ont-ils pris la peine de se renseigner et de nous renseigner au sujet des obligations que nous devrons assumer ? Ont-ils fait les calculs et les computations qu'on est en droit d'attendre de tout personnage se présentant avec une suggestion commerciale en mains.

Or, pour ne pas l'oublier, l'annexion à Winnipeg voudra dire pour nous double impôt scolaire. Comme les catholiques de Winnipeg, il nous faudra payer d'abord la taxe scolaire imposée par le statut, puis la taxe scolaire imposée par la conscience.

Voilà, en deux mots, pour le côté matériel.

Au point de vue religieux et national, il y a ce projet d'union des objections d'un caractère formel.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre sentiment : nous ne voulons pas créer des antagonismes dangereux. Mais ce n'est provoquer personne, assurément, que de désirer conserver à Saint Boniface ses caractéristiques actuelles. Nous ne pouvons blâmer ceux qui, se croyant en nombre, réclament le contrôle des affaires; c'est l'histoire, se répétant toujours, de la conquête du pouvoir par la majorité : mais on ne saurait non plus nous en vouloir, à nous, de travailler au maintien de nos positions. Ce n'est pas faire de l'exclusivisme que de réclamer pour Saint-Boniface, vieux terroir français, chef-lieu des pionniers du pays, un maire de nom français et un Conseil ayant pour programme l'autonomie administrative de la ville.

Nous exprimons nos vues en toute franchise, mûs par le sens de nos responsabilités.

Nous espérons que d'un côté comme de l'autre, on fera des efforts pour éviter les frictions dangereuses qui se produisent souvent quand il y a de ces espèces de conflits.

Fete de Sainte-Cécile

Suite de la 1ère page

enfant du peuple, il est arrivé au suprême pontificat dans un temps où le peuple réclame plus que jamais le droit de participer à son propre gouvernement ; l'élection de Pie X est la reconnaissance, par l'Eglise, de cette compétence du peuple à prendre une part active et immédiate à la gestion de l'Etat.

Pie X est l'ami des classes laborieuses. Sait-on que ce pape réunit, chaque dimanche, les différentes associations de Rome pour les écouter et leur parler ? Jamais peut-être, dans l'Eglise, y eut-il pontife plus populaire ! Ce pape s'occupe de tout ; il sied bien ce soir de rappeler ce côté côté spécial de son activité: la réorganisation des cercles catholiques en Italie. Et le pape demande aux catholiques du monde entier de se former en associations, de se compter, de se mettre en ordre de combat. L'Union Ste-Cécile de Saint-Boniface entre donc dans le plan du Pape; qu'elle en soit louée ! Elle a les meilleurs souhaits, et elle peut compter sur l'encouragement du chef de l'archi-diocèse.

Mgr Dugas fut aussi invité à parler. M. le Grand Vicaire se borna à quelques mots, du reste fort aimables. Il suggère que l'Union Ste-Cécile, qui est officiellement un cercle de paroisse, assume ce titre officiellement.

La santé du Roi fut reçue avec beaucoup de respect. Tous se levèrent et entonnèrent le chant national : *Dieu sauve le Roi !*

M. le président Goulet annonce le toast à l'Union Ste-Cécile, et invite M. le Chapelain Béliveau à y répondre.

M. l'abbé Béliveau est heureux de prendre la parole non seulement en sa qualité de chapelain de l'Union, mais aussi en sa qualité d'ancien élève de Rome. A Rome, en effet, on vénère de façon touchante la sainte patronne des musiciens, qui est aussi la patronne des soldats. Car sainte-Cécile, on ne doit pas l'oublier, triompha du préfet de Rome ; la jeune vierge, au milieu des embûches qu'on lui dressait chantait cette prière à Dieu : "Seigneur, rendez mon cœur pur, afin que je ne sois pas remplie de confusion." Sainte Cécile est donc la patronne des âmes fortes et vaillantes. Les membres de l'Union, qui veulent le bien et la victoire de l'Eglise, ne pouvaient donc placer leur entreprise sous un meilleur vocable. En terminant, M le Chapelain demande aux membres de l'Union de bien réfléchir aux circonstances présentes ; il attire l'attention de son auditoire sur des dangers nouveaux ; la franc-maçonnerie est active au Canada ; elle vient de se montrer en tête à Montréal Il faudra, dans l'avenir, que les associations catholiques s'organisent puissamment si elles veulent être en mesure de lutter avec succès contre l'esprit du mal.

C'est Son Honneur le juge Prud'homme qui a répondu à la santé des membres honoraires L'orateur débute en exprimant une vive satisfaction de se trouver à pareille fête artistique, et surtout d'y parler au nom des membres honoraires. Laissez-moi vous féliciter, dit Son Honneur ; vous avez, comme membres honoraires, des hommes qui font la force de leur race, qui sont, plusieurs d'entre eux, encore sur la brèche défendant avec ardeur les choses saintes qui nous tiennent au cœur : notre foi et notre idiome. L'Union Sainte-Cécile est un cercle d'avenir ; ses membres, s'ils sont fidèles à l'inspiration qui les fait se grouper, seront des lutteurs. Vous avez un chef : Mgr l'Archevêque de Saint Boniface ; on admire sa vaillance et son courage ; quand il sonnera de l'oliphant pour rallier ses soldats, vous saurez lui répondre. Ayons, messieurs, la fierté de nos souvenir. Les nôtres furent les pionniers de ce pays ; plus tard ce furent leur énergie qui nous valut nos droits constitutionnels, en 1870. Ayons confiance en l'avenir ; la population catholique de la province est un facteur important dans le chiffre total, et elle s'organise bien. Ne cédons pas un pouce du terrain qui nous appartient, et, tout en respectant les autres races et les autres religions, montrons-nous irréductibles dans la défense de nos libertés et de nos privilèges L'Union Ste-Cécile, qui est un corps de combat, pourrait accepter cette devise :

Suaviter in modo, fortiter in re.

M. le président Goulet invite ensuite M. l'abbé Cherrier à répondre à la santé des Sociétés Sœurs. L'éminent curé de la paroisse de l'Immaculée Conception fit un excellent discours. St. Boniface, dit-il, est rempli pour moi de souvenirs précieux ; malgré un long séjour dans une grande ville anglaise, je suis resté bien Canadien-français ; c'est pour cela que je suis heureux de me trouver au milieu de vous. L'orateur félicite l'Union Ste-Cécile de ses réconfortantes initiatives ; persuadez-vous bien, dit-il, qu'une société n'atteint son but que si elle a une âme dirigeante Votre âme dirigeante, à vous, c'est l'Eglise. Le sentiment chrétien doit vous animer ; on a faussé l'éducation ; soyez les artisans d'une saine rénovation de cette éducation mauvaise. Ne perdons pas l'espoir, en dépit des tristesses de l'heure présente; soyons tous pleins de courage. L'œuvre des sociétés comme la vôtre est de travailler au groupement des esprits et des cœurs dans la défense des causes religieuses et nationales.

A ce toast on avait aussi uni le nom du R. P. Portelance, O. M. I., curé de la paroisse du Sacré-Cœur. Le président lut une lettre du Rév. Père s'excusant de ne pouvoir répondre à cette invitation : le curé du Sacré-Cœur avait reçu, le matin même, un télégramme l'appelant auprès de son père malade dans la province de Québec.

La Presse : Le R. P. Drummond, S. J., qui devait répondre à ce toast s'est trouvé, à son regret, empêché, au dernier moment, d'assister au banquet. Le président invita donc le R. P. Adam, S. J., à remplacer le Rév. Père Drummond. Pris à l'improviste, le distingué jésuite n'en prononça pas moins une brillante allocution, toute remplie de verve. Le R. Père déplora la situation faite en ce pays à la bonne presse ; son discours fut un appel en faveur des journaux véritablement catholiques. L'orateur suggéra la fondation d'un journal français quotidien au Manitoba. M. Joseph Bernier, qui lui succéda, concourut dans les remarques de l'éloquent jésuite mais il exprima des doutes sur la possibilité dans les circonstances actuelles de créer un journal quotidien. M. Bernier fit remarquer à ses auditeurs que les publications françaises rencontraient ici des difficultés sérieuses. Cependant, il est de l'avis du R. P. Adam qu'il faut travailler au perfectionnement de la presse catholique.

***

Telle a été la fête de l'Union Ste-Cécile, *Le Manitoba*—qui n'a pas à sa disposition beaucoup d'espace—a voulu consacrer tout de même à cette célébration la plus large partie de ce numéro ; le *Manitoba* désire donner cette marque d'estime à l'Union Ste-Cécile, parceque l'Union Ste-Cécile est une œuvre qui doit être encouragée. Si notre cadre est modeste, si nos moyens sont restreints, notre cœur n'en a pas moins beaucoup de dévouement pour tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la religion catholique et de la langue française dans l'Ouest.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

— Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Un logis à louer, sur la rue La Vérandyre. S'adresser à M. Jos. Lecomte.

—Une servante demande de l'emploi, s'adresser au No. 366 Rue St. Jean-Baptiste.

— VIN DE QUALITE, chez J. B. Leclerc, 21-23, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Un tournoi de cartes aura lieu au club Cartier, jeudi, le 5 décembre, pour deux jolis prix.

—M. P. E. Beauchamp est arrivé samedi d'un voyage d'une semaine du côté du lac Winnipeg.

—La Cusson Lumber Co. est à se construire de nouvelles scieries près du pont de la Rivière la Seine.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Richard - Béliveau que nous publions en troisième page.

—Les excursions pour les provinces de l'Est sont commencées par le C. P.R; M. Marcoux est toujours l'agent français de la compagnie.

— Grand assortiment *de Pipes, Sacs à tabac, Porte cigarettes* et plusieurs morceaux de choix pour les fêtes chez J. B. Leclerc, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Le prix du lait a monté légèrement depuis deux semaines; nos braves laitiers ne peuvent évidemment pas nous donner leur marchandise aussi facilement l'hiver que l'été.

—M. Hormidas Béliveau est parti samedi pour Montréal, en voyage d'affaires; partait aussi en même temps que lui M. C. A. Gareau, l'agent d'immeubles bien connu de Winnipeg.

—C'était fête de Ste-Catherine, dimanche. Il y a eu bonne et joyeuse veillée dans nos familles canadiennes. Tout foyer canadien qui se respecte fait de la *tire*, ce jour-là. Peut-on nous dire l'origine de cette jolie coutume ?

—La disette du charbon est réellement inquiétante dans les provinces de l'Ouest. Dans certains districts éloignés de la Saskatchewan les gouvernements devront intervenir sans aucun retard, autrement il pourrait bien y avoir des pertes de vies.

—M. R. A. McRuer gradué du Manitoba college, a acheté la pharmacie de M. Brathwaite. M. M. McRuer n'est pas étranger parmi nous ayant été gérant de la pharmacie Brathwaite depuis son ouverture à St-Boniface. Il a à son emploi M. Hanfield, pharmacien canadien de Montréal.

—Très jolie soirée, lundi soir, au collège. Faute d'espace nous ne pouvons en donner de compte-rendu détaillé cette semaine. Nous adressons cependant tout de suite nos félicitations cordiales aux professeurs du collège et aux élèves; le programme était bon et le talent des figurants lui a donné un attrait nouveau.

—La Compagnie Collin, Limitée, a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public, que ses magasins seront transférés dans le nouveau bloc du Collège, avenue Provencher, coin rue Aulneau en face de l'Hôtel-de-Ville, le samedi 1er décembre prochain. Voir l'annonce de la maison dans la 4ème page.

—M. William Mackenzie, président du Canadian Northern declare que les travaux de la gare-union et du terminus conjoint du Grand-Tronc-Pacifique et du Canadian Northern à Winnipeg, commenceront au printemps. Voilà qui va donner de l'ouvrage à des centaines d'ouvriers pendant longtemps et embellir notablement la partie sud de Winnipeg.

—La disette des chars de freight et de blé se fait toujours sentir. Un cultivateur de Fannystelle nous affirmait jeudi qu'il y avait dans sa paroisse près de 100,000 minots de blé empilés pêle-mêle dans les granges, dans les hangars, dans les champs, attendant le bon plaisir du C. P. R. Les élévateurs sont remplis partout. Cet état de chose fait tort au grand commerce et à la classe agricole.

—La compagnie Eaton augmentera considérablement ses magasins de Winnipeg, au printemps. Ces magasins sont déjà immenses; l'addition nouvelle en fera une colossale puissance commerciale. On a bien parlé contre chez Eaton, cependant ce grand commerce a rendu des services à Winnipeg: il a beaucoup diminué le crédit. Le système du crédit, que nos marchands ne peuvent guère empêcher, est dommageable aux clients et au marchand.

—Bonne maison à louer, rue La Vérandrye, s'adresser à MM. Bernier et Bernier.

— TABAC VALIQUETTE, en vente au No 21-23, rue Dumoulin, St-Boniface. J. B. Leclerc.

—M. Adolphe Prieur, fils de M. Eugène Prieur, est parti la semaine dernière pour Saint Paul, où il entre à l'emploi d'une importante maison de commerce.

—Un sanatorium pour le traitement de la tuberculose vient d'être établi à Holland. Voilà une bonne initiative. Holland est à quelque distance de grand bois dont l'arôme ne saurait manquer de faire du bien aux tuberculeux.

—Les contribuables de Saint-Boniface ne se choisiront pas seulement un maire et des conseillers, le 18 décembre; ils seront aussi appelés à ratifier un règlement du conseil ayant pour objet la circulation du tramway le dimanche. Nous engageons tous les contribuables à voter en faveur de ce règlement; la circulation du tramway le dimanche comme la semaine nous parait une chose désirable.

—Grande assemblée publique à l'Hotel de Ville de Saint-Boniface, ce soir à 8 hrs. M. le docteur Demers de la Province de Québec, traitera de la question du Téléphone Municipal qui doit être soumise au vote du peuple le 18 courant. M. Demers est un expert d'une haute réputation. Ce sujet est d'une importance majeure et tous les citoyens sont cordialement invités à cette assemblée.

Mariage

A la cathédrale de Saint-Boniface, samedi dernier, par Mgr Dugas: M. Lenglement épousait Melle E. Rodrigue.

M. A Pambrun, servait de père à M. Lenglement et M. Jos. Gagné remplissait les mêmes fonctions pour Melle Rodrigue; le déjeuner a été servi chez M. Gagné. Les époux ont reçu de nombreux cadeaux.

Nous leur souhaitons succès et bonheur.

La Mairie De Saint-Boniface

St. Boniface, novembre 1906.

A MONSIEUR THÉO. BERTRAND,

Les soussignés, citoyens et contribuables de la Ville de St. Boniface, vous prient d'accepter la candidature à la Marie aux prochaines élections municipales, et vous promettent leurs voix et leur support au cas où cette candidature rencontrerait de l'opposition.

A. Gauvin, J. Turenne, Joseph Lecomte, J. A. F. Bleau, Jos. T. Dumouchel, L. N. Bétournay, H. Béliveau, J. E. Cyr, Horace Chevrier, G. A. Dubuc, J. A. Marion, J. B. Lauzon, Noël Bernier, J. B. Côté, S. Beaulieu, Jos. G. Mager, Lig. Gagné, Isaïe J. Lavoie, M. Rocan, sr., Joseph Bourgeault, Léon Roy, Antoine B. Gingras, J. A. Gingras, J. A. Prendergast, Arthur Olivier, Louis Laurendeau, Ed. Guilbault, F. Mondor, Médard Guilbault, E. L. Prieur, Chas. C. Bernier, J. F. Prud'homme, Albert Bétournay, J. D. Burke, C. A. Lemieux, J. A. Sénécal, Joseph St. Jean, L. Lafranchise, F. X. Lavoie, George Bail, J. A. W. Lane, H. Chagnon, P. Brault, P. Tétrault, Joseph Chabot, A. Lemay, J. A. Z. Bertrand, Félix Menu, T. Pelletier, Rév. Arthur Béliveau, Rév. J. C. Deshais, Rév. Théo. Paré, Rév. Joseph Messier, Rév. D. Dandurand, C. F. Beaudry, J. A. Béliveau, J. P. Proulx, L. David Senez, Médéric Cyr, Z. Brabant, Léo. Marcil, F. A. Dugas, P.A. V. G., V. Mager, Arthur L. Auger, P. Gosselin, C. E. Turenne, Zénon Ouellette, Joseph Brissette, J. B. Leclerc, J. Ouellette, Joseph Cazès, J. H. O. Lambert, M.D., Marcel Sincerny, Jos. Couture, G. Trudeau, H. Gauthier, D. Ducharme, et plusieurs autres.

A MESSIEURS A. GAUVIN ET AUTRES

MESSIEURS,

En présence d'une réquisition aussi représentative je ne puis refuser la candidature qui m'est offerte d'une manière si généreuse. Je vous remercie de cette marque de confiance à mon égard. Je ferai mon possible pour m'en rendre digne et pour faire bénéficier la Ville de la longue expérience et de la connaissance intime des affaires municipales que j'ai nécessairement acquises dans l'exercice de mes fonctions de Secrétaire-Trésorier pendant treize ans et demie.

Mon programme sera le suivant;

1o. Opposition à l'annexion totale ou même partielle de St. Boniface à Winnipeg.

2o. Obtention d'une charte spéciale accordant à la Ville certains pouvoirs que ne lui confère pas l'Acte Municipal.

3o. Nouvelle division de la Ville en quartiers de manière à donner à chaque quartier une représentation aussi juste et équitable que possible.

4o. Introduction dans tous les contrats de la Ville d'une clause obligeant l'entrepreneur à payer un minimum de salaire.

5o. Exécution de tous les travaux de la Ville à la journée autant que possible, afin de garder l'argent dans la place et d'y attirer des résidents.

6o. Ponts libres entre les deux villes.

7o. Prolongement de la ligne des tramways et service plus fréquent.

8o. Prolongement de la rue Marion jusqu'au Chemin Dawson aussitôt que les circonstances le permettront.

9o. Encouragement des manufactures.

10o. Enfin, continuation de la politique de progrès inaugurée en 1901 par Monsieur Sénécal laquelle a déjà opéré des transformations si importantes et est en train de faire de notre Ville d'ici à quelques années une grande cité, une des cités les plus modernes et les plus progressives de l'Ouest.

Je ne pourrai faire ces choses seul; le pouvoir du Maire est très restreint et se borne à une influence plutôt morale; mais avec le concours d'un Conseil bien disposé, je [illegible] de toutes mes forces à remplir ce programme.

C'est mon intention, si je suis élu, de consacrer une partie de mon temps au service de la Ville, et de me tenir à des heures fixes au bureau du Maire, où je recevrai tous ceux qui auront quelques demandes à faire ou quelques renseignements à solliciter.

Confiant en votre appui cordial, je demeure,

Votre très honoré serviteur,

THÉO. BERTRAND.

AVIS

Avis est présentement donné qu'une Cour sera tenue conformément à "l'Acte des Electeurs Municipaux" à l'Hotel de Ville de St. Boniface dans la Salle des séances du Conseil, lundi le dixième jour de Décembre prochain (1906) à deux heures de l'après-midi pour entendre toutes les plaintes faites contre la liste des électeurs de la dite Ville de St. Boniface, préparée par l'année 1906.

Toutes personnes ayant affaire à la dite Cour sont requises de s'y présenter aux dits temps et lieu.

26 novembre, 1906.

THÉO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier,
de la dite Ville de St. Boniface.

PERDU

De la ferme de la Grande Pointe, 1 vache rouge, une seule corne, étoile dans le front, queue courte; aussi son veau. Une vache rousse, une vache rouge avec un veau tacheté, de 12 mois. Tous ces animaux sont marqués E G sur l'épaule droite. $3.00 de récompense à celui qui les retrouvera. Adressez-vous à,

W. GIBBINS ET CO.
Chambre 325 Banque Union,
Winnipeg.

DEMANDEES: OUVRIERES POUR opérer sur machines à fabriquer de chemises, blouses et autres vêtements; on demande aussi une couturière au moulin.

WESTERN LADIES WEAR
271 Rue Hargrave,
Winnipeg.

VENTE DE DEBENTURES

DES Soumissions cachetées adressées à G. A. Rocan, secrétaire trésorier du District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 marquées "Soumissions pour Débentures" seront reçues par le soussigné jusqu'à jeudi le 20 décembre 1906, à midi, pour les suivantes:

Une émission de $100,000, pour l'érection et l'ameublement de maisons d'école dans la ville de Saint-Boniface (quartiers 3 et 4 respectivement) payables en dix neuf versements annuels, égaux et consécutifs de $39,200, le 1er décembre des années 1907 à 1926 (tous deux compris) avec intérêt à 5 par cent par année payable au 1er décembre chaque année ci-haut mentionnée, à la succursale de la Banque d'Hochelaga dans la dite ville de Saint-Boniface.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de refuser aucune ou toutes les soumissions ou d'accepter toute offre qui leur paraîtra plus avantageuse.

G. A. ROCAN,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 21 nov. 1906.

Les soumissionnaires sont priés de dire s'ils sont prêts—leur soumission étant acceptée—à recevoir des commissaires de temps à autre une partie seulement des débentures—l'intérêt (et bonus s'il y en a) étant réglé à date de tel paiement: il est entendu que la balance de cette émission devra être délivrée le ou avant le 1er août 1907.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour un acte étendant le temps pour le commencement et le complément de la ligne ou lignes de chemins de fer, et les extensions et reseaux de la dite ligne ou lignes autorisés par le chapitre 45, des statuts du Canada, 1902; chapitre 91, 1903 et chapitre 68 de 1905, et en addition et ci-haut mentionné, pouvoir sera demandé pour permettre au "Canada Central Railway Company" de faire des arrangements et contrats sous la section 281 et suivantes de l'acte des chemins de fer, 1903, avec une ou plusieurs, ou toutes les compagnies suivantes; —The Manitoulin and North Shore Railway Company; Pacific and Atlantic Railway Company; The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company; The International Transit Company; The Canadian Pacific Railway Company; The Canadian Northern Railway Company; The Canadian Northern Ontario Railway Company; The Grand Trunk Railway Company et The Grand Trunk Pacific Railway Company.

H. C. HAMILTON, Toronto,
Pour les requerants.

Daté à Toronto, Nov. 1er 1906.

AVIS

AVIS est par les présentes donnée qu'application sera faite à la prochaine session du parlement du Canada pour un acte amendant le Chapitre 53 des Statuts du Canada de 1905 en ajoutant les mots "et la Compagnie peut émaner des contrats d'assurance sur la vie avec n'importe quelle personne ou personnes individuellement ou collectivement et peut accorder des donations et en général s'occuper d'assurance sur la vie dans toutes ses formes et ses branches.

G. J. LOVELL,
Winnipeg.
Pour les pétitionnaires.

Daté à Winnipeg le 12 novembre, 1906.

Perdu

Depuis le 11 courant, dans la cathédrale ou près, un porte-monnaie de valeur, pour dame, aussi un chapelet.

Récompense offerte.

S'adresser à Madame Mager ou Madame Edouard Guilbault, Saint-Boniface.

Soumission pour permis de

Coupe de bois sur les terres du Gouvernement Provincial

Des soumissions cachetées et adressées à l'honorable Commissaire des terres du gouvernement provincial, Winnipeg, et marquées "Tender for Timber Berth No. 48" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi le 3 décembre 1906, pour un permis de couper du bois sur la moitié Est et le quart Sud-Ouest de la section une (1), la moitié de la section deux (2), la moitié Sud de la section trois (3), la moitié Est de la section douze (12), la moitié Nord et le quart Sud-Est de la section treize (13), la moitié Nord de la section quatorze (14), la moitié Nord de la section quinze (15), tout le canton trois (3), tout le rang douze (12) Est du premier méridien.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une somme d'argent, ou d'un chèque accepté, en faveur du commissaire des terres du gouvernement provincial pour le montant du bonus que le soumissionnaire sera disposé à payer. Aucune soumission ne devra se faire par télégraphe et la plus haute ou aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Les permis accordés sur ces terres seront sujets aux règlements établis pour les terres à bois du gouvernement provincial et seront en vigueur au plaisir du commissaire des terres du gouvernement provincial.

Pour plus amples détails, adressez-vous à

L. J. HOWE
Assistant député commissaire.

Département des terres du gouvernement provincial, Winnipeg, Manitoba.
22 novembre 1906.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue à St-Pierre, à la salle municipale, lundi, le 10ième jour le décembre 1906, à 1 heure p. m.

Daté à St. Pierre, ce 6 ième jour de novembre 1906.

PAUL CHENARD,
Sec.-Trésorier.
Société d'Agriculture de Carillon.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Manitoba Radial company," avec pouvoir de construire à Guiper, maintenir et opérer une ligne ou des lignes de chemins de fer, avec vapeur, électricité, gazoline ou autres sortes de forces motrices, pour le transport de passagers et de fret d'un point ou de points à, ou près de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, à l'ouest ou au nord allant à un point, auprès du lac Manitoba et de construire, équiper, maintenir et opérer des branches et tous les ponts nécessaires, chemins, routes et pontons, et de construire, equiper et maintenir des hôtels, parcs, théâtres et autres places d'amusements, et de construire des lignes de téléphones en connection avec le dit chemin de fer et ses branches, et de transmettre des messages pour des buts commerciaux et de charger des taxes et de produire de l'électricité pour la subvention de la lumière, de la chaleur et le pouvoir, et de faire des arrangements avec n'importe quelle compagnie électrique ou de pouvoir, afin d'obtenir la transmission de l'électricité et d'aquérir et tenir du stock dans d'autres compagnies et d'acquérir et développer des pouvoirs d'eau afin de produire de l'électricité; de vendre et distribuer icelles, et d'exproprier, acheter, tenir et vendre du terrain pour la compagnie et pour autres buts, et de prélever et collecter des taxes de toutes personnes se servant de ces chemins de fer et réseaux et pour tout fret sur ces dits chemins de fer et réseaux, et pour faire des connections et du traffic, et des arrangements avec des compagnies de chemins de fer, de bateaux ou autres, et de construire, maintenir et opérer le dit chemin de fer et ses réseaux, et le dit télégraphe, téléphone et pouvoir électrique le long et sur les rues et chemins de n'importe quelle municipalité, sujet aux règlements des dites municipalités; et d'acheter, prendre, louer et autrement acquérir la propriété, droit et franchise de n'importe quel autre compagnie ou compagnies, et de vendre ou louer à n'importe quelle autre compagnie ou compagnies, la propriété, droits et franchises de la compagnie et pour tous autres droits nécessaires, pouvoirs et privilèges à cet effet; et que tous les travaux ci-dessus mentionnés soient déclarés comme étant pour l'avantage général du Canada.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requérants.

Daté à Winnipeg, ce 29.
Au jour d'Octobre 1906.

AVIS

Une application sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la compagnie du Canadian Northern Railway et le Grand Trunk Pacific Railway Company pour un acte ratifiant un arrangement entre les compagnies par rapport à un terminal conjoint à Winnipeg et autorisant les parties en questions d'opérer et de mettre en force les termes de cet arrangement, et donnant au Canadian Northern Railway Company les pouvoirs nécessaires pour émaner des garanties pour l'obtention des argents nécessaires aux dépenses de ce dit terminal.

Daté ce 8 ième jour de novembre 1906.

Z. A. LASH,
1 Toronto Street, Toronto.
Solicitor for The Canadian Northern Railway Co.

W. H. BIGGAR,
94 McGill Street, Montreal.
Solliciter for the Grand Trunk Pacific Railway Co.

AVIS

Nous avons plaisir à annoncer à nos clients que nous tiendrons désormais nos bureaux sur la

RUE GARRY, NO. 289

Juste en arrière du Free Press après le 1er Novembre.

De La Giclais & Cie.
289 Rue Garry.

AVIS

Avis est présentement donné que le Conseil de la ville de St.-Boniface, à la prochaine élection municipale, le 18 décembre 1906, soumettra au vote des électeurs de la ville de St.-Boniface un reglement ayant pour objet d'obtenir le droit de faire fonctionner un service de tramways le dimanche, dans la dite ville. La question qui sera soumise aux personnes qui auront droit de vote sur le dit règlement et dont les noms se trouveront sur la liste révisée des électeurs municipaux, sera comme suit:—"Etes-vous en faveur de faire fonctionner le dimanche un service de tramways dans la ville de St-Boniface."

Ce règlement sera soumis aux électeurs, le dix-huitième jour de décembre 1906; des bureaux de votation seront ouverts à 9 heures du matin et resteront ouverts jusqu'à 5 heures de l'après-midi, à chacun des endroits suivants, savoir:

Bureau de votation No. 1, à ou près de la résidence de Mme J. H. Montpetit, avenue Provencher; sous officier-rapporteur, Henri Cusson.

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Joseph Cazes, au coin nord-Ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Taché; sous-officier rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel de Ville; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne.

Bureau de votation No. 4, à la station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Taché; sous-officier rapporteur, Chs. Metcalfe.

Le dix-septième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St.-Boniface, le maire nommera, par écrit signé de sa main, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

Et le dix-neuvième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St-Boniface, le secrétaire-trésorier fera le calcul final des votes donnés sur la dite question pour l'affirmative et pour la négative respectivement.

THEO. BERTRAND,
Secretaire-trésorier.

St. Boniface, 13 novembre 1906.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface will at the next annual municipal election to be held in the town of St. Boniface, on Tuesday the eighteenth day of december A. E. 1906, submit to the vote of the electors of the town of St Boniface, a by-law having for its object to obtain the right to operate a sunday street car service in the town of St. Boniface.

The question to be submitted to the persons entitled to vote thereon, on said by law and whose names are upon the revised list of municipal electors entitled to vote for mayor and Councillors at the time of such voting shall be. "Are you in favor of operating a sunday street car service in the town of St. Boniface?"

This by-law shall be submitted as aforesaid to the electors qualified to vote thereon on the eighteenth day of december A.D. 1906; and for the purpose of taking the votes thereon, polls shall be opened at, and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day in each of the of the following persons places in the town of St. Boniface and at each of the said places the following persons shall be the respective returning officers to take the votes of the electors:

Poll No. 1, at or near the residence of Mrs. J. H. Montpetit, Provencher Ave. Deputy returning officer, Henri Cusson.

Poll No. 2, at the residence and store of Joseph Cazes north west corner of Notre-Dame st. and Taché Ave. Deputy returning officer, J. Cléophas Marcoux.

Pool No. 3, at the Old town Hall, Deputy returning officer. Jules C. Turenne.

Poll No 4, at the fire Hall No. 2 corner of Goulet st. and Taché Ave. Deputy returning officer, Charles Metcalfe.

The Nineteenth day of december A. D. 1906, at the hour of two o'clock in the afternoon and at his office in the town Hall in the town of St. Boniface is hereby fixed as the time and place at with the secretary treasurer of the town of St. Boniface shall sum up the number of votes given on the said question in the affirmative and in the negative respectively.

On monday the seventeenth day of december A. D. 1906 at two o'clock in the afternoon at his office in the town Hall of St. Boniface, the mayor shall, appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each voting place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the by-law and a like number on behalf of the persons interrested in and desirous of opposing the passing of the by-law.

THEO. BERTRAND.
Secretary-treasurer.

St Boniface, Novembre 13th. 1906.

Ville de St. Boniface

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint Boniface soumettra aux votes des électeurs à la prochaine élection municipale qui sera tenue Mardi le 18 décembre prochain, un règlement dans le but d'obtenir des dits électeurs, une opinion, sur la question de savoir si le Conseil de la dite ville exercera ou n'exercera pas les pouvoirs à lui donnés par l'acte concernant les systèmes de téléphones municipaux ou par l'acte concernant la lumière électrique, le gaz et le téléphone municipal. La question qui sera soumise aux électeurs sera la suivante:—

"Cette municipalité doit-elle posséder et faire fonctionner son propre teléphone?"

Pour les fins de la votation, des bureaux seront ouverts de 9 heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi à chacun des endroits suivants dans la ville, savoir:—

Bureau de votation No. 1, à ou près de la résidence de Mme. J. H. Monpetit, avenue Provencher: sous-officier rapporteur, Henri Cusson.

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Jos Cazès, encoignure nord ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Taché; sous-officier rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel-de-Ville; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne.

Bureau de votation No. 4, à la Station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Taché; sous-officier rapporteur Charles Metcalfe.

Lundi, le dix-septième jour de décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, à son bureau dans l'Hôtel-de-Ville de Saint Boniface, le maire nommera par écrit signé de lui, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation de la part des personnes intéressées à promouvoir la passation du dit règlement, et un nombre semblable de la part des personnes désireuses de s'opposer à la passation du dit règlement.

Et mercredi le 19 décembre prochain, à 2 heures de l'après midi, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Saint Boniface, le secrétaire-trésorier fera l'addition et le calcul final des votes donnés sur la dite question, tant dans l'affirmative que dans la négative.

Daté à Saint-Boniface, ce, 27 novembre 1906.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

FEUILLETON DU MANITOBA.

REMORDS

NO 1

I

Dans un village de l'une des plus vastes provinces de France, il y a une dizaine d'années, deux vieux châteaux à tourelles, aux toitures en tuiles, recouvertes d'une mousse séculaire étaient encore debout.

Le fronton de chacun de ces castels portait les armoiries de deux familles illustres : La famille de Béor et la famille de Régé.

Jamais, au dire de la tradition et de mémoire d'hommes, on n'avait vu les habitants de ces domaines, cependant voisins l'un de l'autre, échanger aucune de ces politesses, dont les gens du grand monde sont ordinairement prodigues entre eux.

Les deux familles étaient séparées, depuis des siècles, par une haine transmise de génération en génération, que les domestiques et les paysans partageaient ; ni plus ni moins que cela l'ont été dans l'ancienne Italie, au moyen-âge.

La Révolution, en atteignant aussi bien les Béor que les Régé, ne calma pas leurs rancunes. Les différents membres de ces familles, à leur retour de l'émigration, reprirent la tradition, forcément interrompue par les événements de 93, et se haïrent plus que jamais, se gardant bien de laisser échapper une occasion de se prouver mutuellement leur antipathie.

Chacun des chefs de ces nobles maisons ayant eu la prévoyance, dès que l'orage révolutionnaire commença à gronder sur la nation, de faire passer à l'étranger la plus importante partie de leur fortune, réussirent à se soustraire à la ruine qui atteignait, à quelques exceptions près, toute l'aristocratie française. Mais ils n'en durent pas moins s'expatrier, lorsque la révolution triomphante renversa le trône de saint Louis et décréta la mort de ses défenseurs.

Les Béor et les Régé ne reparurent que bien des années plus tard et trouvèrent, à leur rentrée dans la patrie, de nombreux changements.

De la vieille royauté des Bourbons, il ne restait plus que des souvenirs, et les débris des palais, mêlés à ceux des castels, couvraient d'un bout à l'autre du pays, le sol de France.

Ce ne fut que moyennant une forte somme d'argent qu'ils reprirent possession du domaine de leur ancêtres, ce domaine, vendu à titre de bien national avait été acquis par des paysans de leur village, devenus bourgeois et rentiers, à l'époque des assignats.

Les forêts magnifiques qui autrefois étaient l'orgueil de leurs pères et faisaient l'ornement de leurs propriétés avaient été coupées pour permettre à la charrue de labourer cette noble terre dont les entrailles dans ses profondeurs gardaient encore les racines des arbres gigantesques qu'elle avaient portés.

Malgré les déchirements ressentis à l'aspect de ce pillage, les Beor et les Régé se réinstallèrent chez eux.

Vers 1830 la famille de Régé ne se composait plus que d'un vieillard le marquis Jérôme et d'un jeune homme le comte Venceslas, son fils.

La duchesse de Béor, veuve du dernier duc de ce nom, avait deux enfants ; un fils âgé de quinze ans, nommé Michel et une fille de douze ans nommée Inès.

La duchesse les aimait autant l'un que l'autre et tous deux le lui rendaient.

Le malheur des temps ne rapprocha pas les derniers membres des deux familles ennemies et en les retrouvant au milieu d'eux les habitants du village héritiers des rancunes d'antan, se partagèrent de nouveau en deux camps ennemis.

De nombreuses années s'écoulèrent sans apporter la moindre amélioration à cet état de choses.

Pendant que le comte Venceslas de Régé et Michel de Béor devenaient des gentilshommes accomplis Inès, l'enfant de douze ans, devenait une belle jeune fille.

Dans les allées et venues de voisinage, Inès et Venceslas, bien qu'ils ne se parlassent jamais, eurent l'occasion de se rencontrer souvent et, sans doute, ils ne se virent pas sans se remarquer, car un jour que Venceslas se trouvait seul avec son père, il lui demanda, non sans émotion, de lui faire connaître les griefs des Régé contre les Béor.

La question trouva le marquis à court de réponse. Les griefs des Regé et des Beor se perdaient dans la nuit des temps, toute sa vie les Régé avaient haï les Béor, il l'avait fait de confiance, sans remonter à l'origine de cette vieille haine, sur les causes de laquelle il n'avait que des notions vagues, trop vagues, pour pouvoir répondre à la question précise de Venceslas. A coup sûr les faits étaient consignés dans les archives de famille et le cas échéant, si on voulait prendre la peine de les consulter on trouverait là tous les renseignements désirables, mais à quoi bon ! la querelle n'avait pas commencé sans des motifs plausibles, que fallait-il de plus ?

Ce raisonnement ne satisfit pas le jeune homme. Il insista, ce que voyant, le marquis promit, pour être agréable à son fils, de consulter d'antiques papiers de famille que depuis des siècles on n'avait pas sortis de leur poussière.

Il fallut du temps et bien des recherches pour son propre compte. Il trouvait un plaisir infini à remonter dans ce passé, qui lui tenait de si près, à revivre avec chacun des ancêtres, dont il évoquait la mémoire, dans ces âges lointains qu'il regrettait autant par principe que par penchant.

Ce ne fut qu'après plusieurs jours de travail persistant qu'il put enfin reconstituer au complet l'histoire de la querelle séculaire des Regé et des Béor.

Venceslas dont la curiosité, stimulée par l'attente, était chaque jour de plus en plus vive n'avait pas perdu un seul des actes de son père; à plusieurs reprises même il avait essayé de lui venir en aide, mais le marquis préféra faire seul le travail commencé, ne manquant pas pour faire prendre patience au jeune homme de le mettre au courant de la marche de ses recherches, qu'il avait soin de noter au fur et à mesure des faits qu'il recueillait.

—Je puis enfin t'apprendre, lui dit-il, lorsque son travail fut terminé, tout ce que tu veux savoir :

Une exclamation de triomphe s'échappa des lèvres de Venceslas à ces paroles du marquis et sur-le-champ il fut tout oreilles.

Sous le règne de Louis XII, commença le vieillard, il arriva qu'un duc de Béor s'étant attiré la disgrâce du roi, à propos d'une querelle qu'il avait eu avec un de nos ancêtres, fut exilé dans sa terre. Le fils de ce gentilhomme, enveloppé dans la disgrâce paternelle, fut destitué du commandement d'une compagnie à la tête de laquelle il se trouvait.

Notre ancêtre, Aymard de Régé, bien en cour à cette époque, fut à tort soupçonné et accusé par les Béor d'avoir fomenté un complot pour les perdre dans l'esprit du roi, qui, instruit de cette calomnie, dont mieux que personne il connaissait l'injustice, en dédommagea notre aïeul par un redoublement de faveur et entre autres gratifications lui octroya le commandement du régiment dont le jeune Roland de Béor venait d'être dépouillé.

Ce dernier, au paroxysme de la colère, provoqua Aymard, par un affront public, et le tua dans un combat singulier.

Le roi châtia le meurtrier en le faisant enfermer à la Bastille, où il mourut après une longue captivité.

Dans la suite des siècles, des milliers de griefs, plusieurs fois sanglants, se sont accumulés les uns sur les autres et une haine ouverte, autant qu'impitoyable, n'a jamais cessé de séparer nos deux familles.

Quand le marquis eut fini de parler, Venceslas, toujours silencieux, parut hésiter, puis soudain relevant la tête :

—Je me demande, dit-il, comment les Béor et les Régé sont parvenus à concilier leur aversion réciproque avec leur devoir de chrétiens ?

Le marquis, surpris par cette réflexion, regarda son fils.

—L'honneur a ses lois, comme la religion a ses préceptes, répliqua-t-il.

(A suivre)